

# **Rapport de présentation du Budget Primitif 2026**

## **Budget annexe**

### **Office de Tourisme Intercommunal**

Depuis la loi NOTRe du 7 Août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, la Communauté de Communes des Deux Rives dispose de la compétence obligatoire « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme. »

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, l'Office de Tourisme Intercommunal des Deux Rives a été créé, couvrant l'intégralité du territoire de la Communauté, sous la forme d'un Service d'intérêt Public à caractère Administratif doté de la seule autonomie financière. Ainsi, ce service fait l'objet d'un budget annexe propre, mais le conseil communautaire reste compétent pour la gestion administrative et financière de ce budget.

La Communauté de Communes des Deux Rives assure également la gestion de l'ensemble du bâtiment de l'office de tourisme de Valence d'Agen.

Le budget présenté pour 2026 s'équilibre, en dépenses et en recettes, pour un montant total de **315 930 €** se répartissant comme suit :

- **310 630 €** en section de fonctionnement,
- **5 300 €** en section d'investissement.

## I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A – Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	CA 2024	Budget 2025	Budget 2026
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>269 582,90 €</b>	<b>307 672,00 €</b>	<b>305 330,00 €</b>
011	Charges à caractère général	66 246,24 €	92 500,00 €	85 330,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	203 336,66 €	215 172,00 €	220 000,00 €
	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>8 522,00 €</b>	<b>7 500,00 €</b>	<b>5 300,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 522,00 €	7 500,00 €	5 300,00 €
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>278 104,90 €</b>	<b>315 172,00 €</b>	<b>310 630,00 €</b>

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **305 330 €** et concernent principalement :

- les charges de personnel affectées à l'Office de Tourisme : **220 000 €** (refacturation effectuée par le budget principal),
- les contrats de prestations de services : **14 252 €**. Ce poste de dépenses regroupe notamment des actions afin de développer l'attractivité de notre territoire comme les jeux de piste numériques, la création de carnets de voyage, le partage de documentations numériques... Il s'agit aussi de prestations pour le logiciel de caisse et de gestion de la taxe de séjour,

- les catalogues et imprimés : **15 000 €** avec entre autres l'impression des cartes touristiques, de guides de randonnées, ou encore des actions communes sur les grands sites de la Région Occitanie Moissac / Lauzerte / Auvillar,
- l'électricité : **12 000 €**,
- les frais pour assister aux salons touristiques : **10 700 €**,
- l'achat de produits pour la boutique : **5 000 €**.

Quant aux **dépenses d'ordre**, pour **5 300 €**, elles permettent d'inscrire les crédits nécessaires à l'amortissement des biens. Nous retrouvons la contrepartie de cette écriture en recettes d'ordre en investissement.

## B – Les recettes de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	CA 2024	Budget 2025	Budget 2026
	<b>Recettes réelles</b>	<b>295 319,44 €</b>	<b>313 000,00 €</b>	<b>308 463,00 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté		33 228,35 €	0,00 €
70	Produits des services	9 626,00 €	9 771,65 €	8 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	284 250,00 €	270 000,00 €	300 463,00 €
75	Autres produits de gestion courante	42,00 €		
77	Produits exceptionnels	1 401,44 €		
	<b>Recettes d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 172,00 €</b>	<b>2 167,00 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 172,00 €	2 167,00 €
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>295 319,44 €</b>	<b>315 172,00 €</b>	<b>310 630,00 €</b>

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **308 463 €** et comprennent :

- les produits de la boutique : **8 000 €**,
- la subvention de fonctionnement versée par le budget principal : **300 463 €**.

Quant aux **recettes d'ordre**, pour **2 167 €**, elles permettent d'inscrire les crédits nécessaires à l'amortissement des subventions. Nous retrouvons la contrepartie de cette écriture en dépenses d'ordre en investissement.

## II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A – Les dépenses d'investissement

Chapitre	Intitulé	CA 2024	Budget 2025	Budget 2026
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>19 131,20 €</b>	<b>16 689,79 €</b>	<b>3 133,00 €</b>
20-21	Immobilisations incorporelles et corporelles	19 131,20 €	16 689,79 €	3 133,00 €
	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 172,00 €</b>	<b>2 167,00 €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 172,00 €	2 167,00 €
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>19 131,20 €</b>	<b>18 861,79 €</b>	<b>5 300,00 €</b>

Outre l'amortissement des subventions, les dépenses d'investissement intègrent une somme de 3 133 € pour de l'acquisition de matériel utile à la promotion touristique.

### B – Les recettes d'investissement

Chapitre	Intitulé	CA 2024	Budget 2025	Budget 2026
	<b>Recettes réelles</b>	<b>11 542,39 €</b>	<b>11 361,79 €</b>	<b>0,00 €</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		11 361,79 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 542,39 €		
13	Subventions d'investissement			
	<b>Recettes d'ordre</b>	<b>8 522,00 €</b>	<b>7 500,00 €</b>	<b>5 300,00 €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 522,00 €	7 500,00 €	5 300,00 €
	<b>Total recettes d'Investissement</b>	<b>20 064,39 €</b>	<b>18 861,79 €</b>	<b>5 300,00 €</b>

Les recettes de la section d'investissement sont constituées de l'**amortissement de biens** pour **5 300 €**.